Au Conseil communal

De et à 1660 Château-d'Oex

Préavis No 1/ 2019

Demande de crédit pour divers travaux dans certains alpages communaux et au rural de l'Etambeau

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission chargée d'étudier l'objet cité en titre s'est réunie le mercredi 20 février 2019 à 20h30 en salle de la municipalité.

Elle était composée de Monsieur Jérôme Mottier, premier membre, Madame Anne-Isabelle Mottier, Messieurs, Fernando Ferreira, Nicolas Mottier ainsi que du rapporteur soussigné. Monsieur Stéphane Henchoz, Municipal en charge des alpages était également présent. Ce dernier a apporté à la commission les explications utiles aux travaux à entreprendre et il a répondu aux questions des commissaires, ce dont nous le remercions.

1. La Cierne du Pont annexe Nord

Comme indiqué sur le préavis, il était prévu initialement de démolir l'annexe nord de ce chalet. Aujourd'hui nous nous trouvons face à une demande de crédit de 30'000.- pour la reconstruire. Bien que la commission trouve judicieux que le Groupe E profite des travaux d'adduction d'eau de Lausanne et de la rénovation des routes de la Torneresse et de l'Eau Froide, afin d'enterrer ses lignes aériennes, elle n'est en revanche pas favorable au crédit de 30'000.- pour la rénovation de cette annexe. La commission ne veut pas non plus que pour faire face à ses obligations, le Groupe E pose la station électrique à nu devant le chalet, comme déjà fait sur le chalet des Crètes (voir Photo), ceci par souci d'esthétique.

Suite à cette discussion, la commission a chargé Stéphane Henchoz, Municipal, de trouver une solution moins onéreuse, tout en gardant le bâtiment avec son cachet d'origine. Suite à cette requête, la municipalité propose la construction du local pour le Groupe E aux frais du Groupe E et la reconstruction du reste de l'annexe Nord tel qu'actuellement, en bois, avec une charge pour la commune de CHF 2'000.

2. La Bazine

La commission n'a rien à signaler et relève la clairvoyance de la municipalité pour profiter des travaux du Groupe E.

3. Paray Charbon

Il y a assez d'eau mais pas assez de contenant, la commission est favorable sur ce point.

4. Pra Cornet

La commission n'a rien à signaler étant donné que c'est une obligation.

5. Les fonds

L'occupation de ce chalet d'alpage est d'environ 3 semaines en début et 3 semaines en fin de saison.

La commission est sensible aux arguments écrits sur le préavis. Si l'occupation de ce chalet n'est pas longue, il faut savoir qu'il fait partie d'un train d'alpage « Les Coullaytes » - « Les Fonds » et « Lavaux ». Afin de soutenir notre économie locale et améliorer la vie dans ces chalets, la commission est favorable à ce projet. Il faut savoir que la distance entre le chalet et le point de raccordement et de seulement 600 mètres environ situé à Pra Cornet.

A noter que si nous acceptons ce point, ce n'est pas un, mais bel et bien 2 alpages qui seront électrifiés, l'un communal « les Fonds » et l'autre privé « Le Fodéra ». A noter que la participation privée aux fouilles, de 15'000.- est celle du propriétaire du Fodéra.

La commission a posé la question afin de savoir si la commune allait demander une location pour la mise à disposition de son toit au chalet de Pra Cornet à Pontia SA, concernant la pose de panneaux photovoltaïque. Le Municipal nous répond que c'est une affaire en cours de discussion.

6. L'Etambeau

Rien à signaler

En conclusion, la commission relève la participation des amodiateurs aux différents travaux mentionnés dans la colonne de droite. C'est également le cas pour d'autres chalets d'alpages communaux. Ces travaux sont à bien plaire de leur part et jouent un rôle prépondérant sur les loyers relativement bon marchés. La commission relève aussi que lorsque les baux arrivent à échéance, les locations d'alpage devraient être revues à la hausse si les alpages ont eu une plus-value significative.

La commission n'est pas très favorable à avoir un préavis qui traite plusieurs sujets, comme ce préavis No1/2019. Certains points auraient pu être dans le budget communal sans aucune discussion.

La commission, à l'unanimité de ses membres, considère que ces travaux sont nécessaires. Aussi, elle vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'approuver le préavis no 1/2019 avec la nouvelle solution de la municipalité concernant l'annexe nord de la Cierne du Pont. Nous passons ainsi à un montant total de 111'000.- au lieu des 139'000.- prévus initialement.

Le rapporteur

Sébastien Martin